CHARTE
HYDROS 2025

Soucieux de conserver l'esprit Hydros, au fil des saisons et quel que soit le nombre d'adhérents, l'association souhaite que chaque membre prenne conscience des fondements de la vie du club.
Cette charte à donc pour but d'engager chaque signataire dans une culture club qui doit être un leitmotiv d'adhésion.

ART 1 : PRINCIPE GÉNÉRAL
Adhérer aux Hydros engage le licencié à respecter l'association et ses adhérents par son comportement et ses propos ou écrits. Et à participer à la vie du club, tant au travers des entraînements, des compétitions, des organisations club, que des divers moments de vie.

ART 2 : LES ENTRAÎNEMENTS
Au-delà de l'objectif de performance, les entraînements sont des lieux d'apprentissage sur soi et les autres, mais aussi des temps de partage.
Le contenu des entraînements est envisagé dans le but de répondre à un maximum d'adhérents, il ne pourra s'adresser exclusivement aux souhaits d'une minorité.
Exemple : pour la sortie vélo du samedi après midi, départ groupé sur minimum 1/3 de séance avant de lancer la course au panneau, ou de constituer différents groupes de travail spécifiques.
L'adhérent peut être force de proposition de séance d'entraînement sans se restreindre aux trois disciplines du triathlon (ex : sortie ski nordique, roller…).

ART 3 : LES COMPÉTITIONS
Le bureau identifie des moments forts dans la saison appelés « courses club ». La participation est vivement recommandée dans la finalité de partager avec l'ensemble des adhérents et sympathisants de l'association.
En dehors du Triathlon d'Annecy, pour lequel la participation n'est qu'exceptionnellement envisageable, l'adhérent est libre de choisir son calendrier.
Les déplacements groupés sont vivement encouragés, tout comme la présence sur l'épreuve jusqu'à l'arrivée du plus méritant du dernier engagé sous les couleurs du club.

ART 4 : LES ORGANISATIONS CLUB
Les organisations club et tout particulièrement le Triathlon d'Annecy constituent les ressources du club. **L'adhérent s'engage, à être bénévole sur au moins deux de ces organisations dans l'année.**

ART 5 : LA VIE DU CLUB
L'association vit par le dynamisme, les initiatives et les envies de partage de ses adhérents.
L'adhérent est vivement encouragé à participer aux moments de vie commune, qu'ils soient sportifs ou non.

ART 6 : LE RESPECT DE LA CHARTE
En cas de non respect de la charte, ou de l'un de ses articles, **le bureau se réserve le droit de ne pas accepter la demande de renouvellement d'adhésion pour la saison suivante.**

JE SOUSSIGNÉ …….. RECONNAÎT AVOIR LU ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS DE LA CHARTE.

NOM PRÉNOM DATE SIGNATURE